

Séminaire de la Formation

9 au 11 Juillet 2014



LA FILIERE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION FEDERALE



**Un projet de
structuration
et d'accompagnement
de la filière de
formation de la FFJDA**



FF ju

Quelques rappels sur les évolutions de la formation professionnelle aux métiers du sport



2002 : Lois de modernisation sociale : la formation professionnelle repose sur l'Etat (RNCP, habilitation OF) , les Régions et les partenaires sociaux (employeurs et salariés)

Conséquences pour le secteur professionnel du sport : création de la CPNE(F) et de la Convention collective en 2006 (CCNS),

Rénovation des diplômes d'Etat du sport selon 3 principes :

- meilleure adéquation diplôme / métier (unités de compétences)
- individualisation des parcours de formation
- articulations entre les niveaux de qualification (logique de l'ascenseur)

2001-2006 : Création des BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS (suppression des BEES)

EN JUDO : 2008 Création des DEJEPS et DESJEPS mention judo jujitsu

2009 : création du CQP « assistant professeur d'arts martiaux »

2013 : création du BPJEPS spécialité judo jujitsu


2014 : renouvellement du CQP APAM en CQP MAM



Quelles conséquences sur l'évolution de la filière de formation et d'enseignement du judo ?



 Diminution du nombre de diplômes délivrés depuis la rénovation des diplômes en 2011

 Evolution préoccupante de la sociologie des enseignants : hausse de l'âge moyen (46 ans en 2013 contre 43,5 en 2011)

 Un ratio Hommes / Femmes enseignants préoccupant (1 F pour 6 H soit 13,5 % de F)

 Augmentation des contraintes administratives, financières et pédagogiques de la formation professionnelle



Une mobilisation nécessaire des financements de la formation professionnelle



FFJudo


DIPLOMES	2010	2011	2012	2013	Total diplômes délivrés
BE1	303	277	-	-	580
BE2	29	21	-	-	50
CQP APAM	-	62	188	217	250
DEJEPS					
AQUITAINE – CREPS TALENCE			1		
ALSACE – CREPS STRASBOURG		2	1		
IDF – CREPS CHATENAY		10	16	17	
NORMANDIE – CRJS ROUEN			8	11	37
DESJEPS					
INSEP		6	2	4	8
Total diplômes professionnels délivrés par an	332	378	226	249	


Les réponses récentes

La création d'un BPJEPS « spécialité judo jujitsu » en 2013

Le BPJEPS répondait aux nécessités suivantes :

 **Répondre aux besoins d'encadrement professionnel au sein des clubs**


 **Réduire l'écart actuel** trop important entre les compétences acquises lors de l'obtention du CQP et celles exigées en formation en DEJEPS


 **Favoriser les passerelles** (VAE, équivalences d'UC entre les diplômes, ...) **ainsi que les dispositifs tels que** : alternance, service civique, emploi avenir... au sein d'une filière structurée par niveau de diplôme...

Une seconde réponse à finaliser en 2014

La transformation du CQP « Assistant Professeur d'Arts Martiaux » en CQP « Moniteur d'Arts Martiaux »

Le CQP MAM répond aux nécessités suivantes :

 Créer un **maillage lisible et cohérent entre les diplômes fédéraux** pour l'encadrement bénévole existants (AC, AS, CFEB) **et les diplômes d'Etat professionnels** (CQP), BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS

 Développer la Professionnalisation des enseignants quel que soit leur statut (exercice à titre bénévole, accessoire, temps partiel, temps complet, GE, emplois collectivités, publics scolaires...

Une structuration à approfondir et des objectifs à poursuivre par la filière de formation en judo



Les évolutions de la filière de formation et d'enseignement impliquent de se doter, au plan national, d'une structure fonctionnelle en capacité de :



Dresser, en continu, le bilan qualitatif et quantitatif des formations et examens mis en œuvre



Analyser et de piloter l'implantation des formations, l'origine géographique des stagiaires et les besoins des structures



Accompagner les organismes de formation (OTD / IRFEJJ)



Alimenter les organismes de formations (OTD/IRFEJJ) et les stagiaires



Création d'un comité de pilotage de la filière de formation

composé des dirigeants en charge des formations, des responsables de la DTN en charge de la formation et des responsables techniques de chacun des diplômes bénévoles et professionnels.



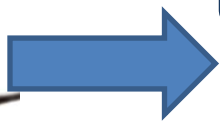
Un pilotage national de la filière de formation professionnelle



Le comité de pilotage de la filière de formation professionnelle s'appuie sur une direction de la formation et de l'enseignement densifiée en capacité de mieux accompagner les organismes de formations régionaux (IRFEJJ) par :

- La mutualisation des savoir-faire spécifiques à la formation professionnelle (habilitation, ingénierie, financement, suivi des stagiaires...)
- La construction de démarches pédagogiques adaptées aux besoins des stagiaires
- Une meilleure lisibilité de l'offre formation pour à mieux la valoriser (communication...)
- Le co-portage des formations d'Etat entre organismes de formation et fédération (co-habilitation des formations)

Une nouvelle organisation fédérale autour de la filière de formation



*Vice-Président en charge de la formation
et de l'enseignement*



Claude DUBOS

*DTN Adjoint en charge de la formation, de
l'enseignement et du développement*



Patrick LACOMBE



Secteur Formation

*Conseiller du DTN –
Coordonnateur de la filière*



Max BRESOLIN

Directrice de la formation



Michèle LIONNET

Directeur de l'Enseignement



Serge DECOSTERD

Référents techniques – CQP



Mikaël MARGERIT & Marcel ERIAUD

Référente BPJEPS



Mélanie PERCHERON



Les référents techniques / diplômes

Les référents technique par diplôme

Référente DEJEPS



Sébastien MANSOIS

Référente DESJEPS



Anne MORLOT



Chef de Service



Virginie AMATE

*Responsable administrative et
coordination – Secteur Formation*



Sabine ERELIE

*Référente administrative
Filière Formation*



Stéphanie CASTELLA

Service administratif – Secteur Formation et Enseignement

*Référente Administrative
Filière Enseignement*



Céline BRUNEAU

*Référente E-learning
et suivi des stages*



Ihssen NEMRI

Référente Grades



Jessilia LEBRETON

*Référente Kendo
et DA*



Alexia CASADIO

Annuaire

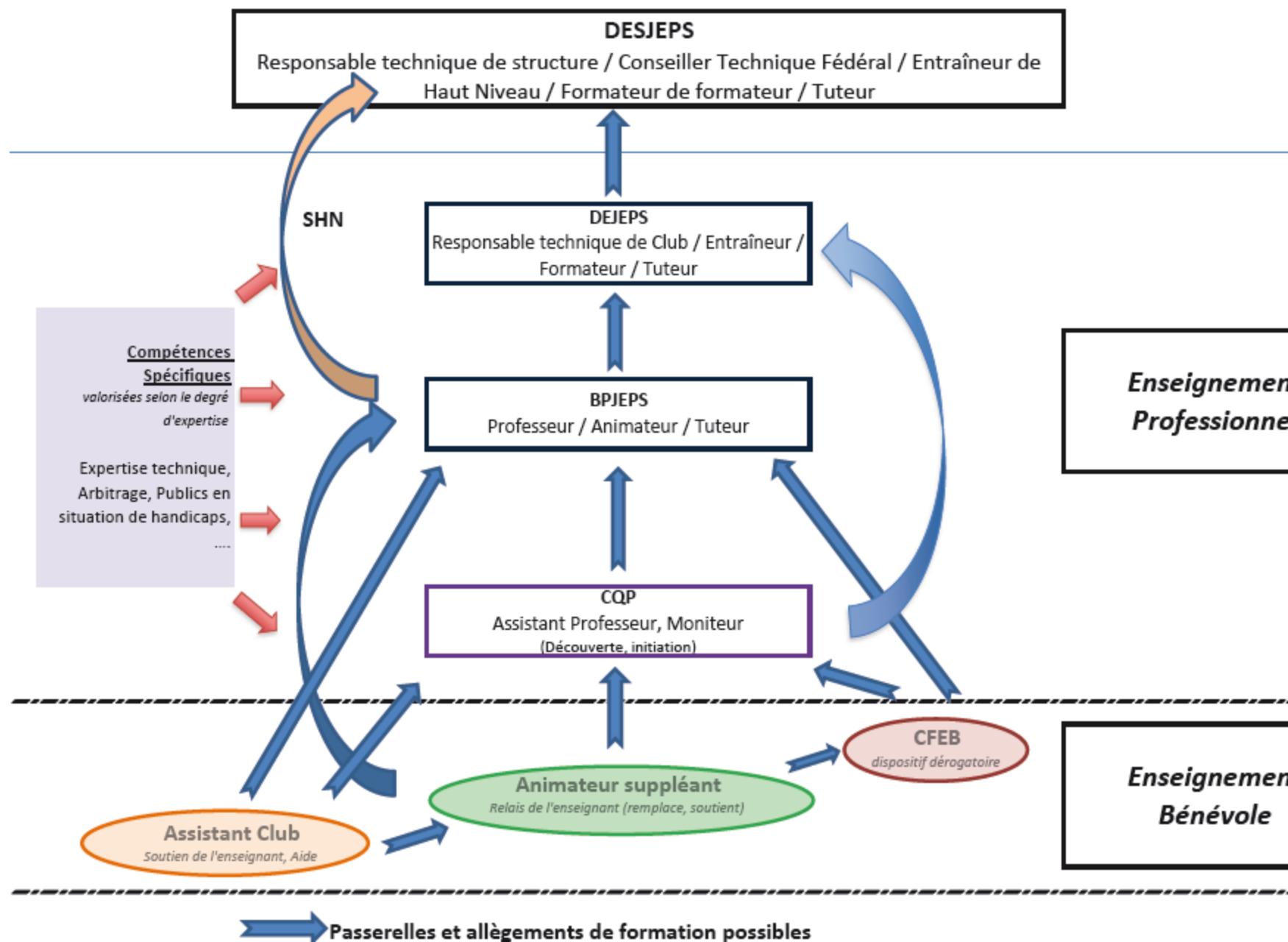
NOM Prénom	Tél.	Mail
AMATE Virginie	01 40 52 16 33	virginie.amate@ffjudo.com
BRESOLIN Max	06 16 51 38 65	max.bresolin@ffjudo.com
BRUNEAU Céline	01 40 52 16 48	celine.bruneau@ffjudo.com
DUBOS Claude	06 13 06 65 75	claudedubos@ffjudo.com
CASADIO Alexia	01 40 52 16 81	alexia.casadio@ffjudo.com
CASTELLA Stéphanie	01 40 52 16 65	stephanie.castella@ffjudo.com
DECOSTERD Serge	06 62 55 37 37	serge.decosterd@ffjudo.com
ERELIE Sabine	01 40 52 16 58	sabine.erelie@ffjudo.com
ERIAUD Marcel	06 07 21 22 68	marcel.eriaud@wanadoo.fr
LACOMBE Patrick	06 83 23 21 00	patrick.lacombe@ffjudo.com
LEBRETON Jessilia	01 40 52 16 72	jessilia.lebreton@ffjudo.com
LIONNET Michèle	06 80 24 41 10	michele.lionnet@ffjudo.com
MANSOIS Sébastien	06 16 39 81 41	sebastien.mansois@wanadoo.fr
MARGERIT Mikaël	06 65 76 68 40	mikael.margerit@ffjudo.com
MORLOT Anne	07 62 57 56 38	anne.morlot@ffjudo.com
NEMRI Ihssen	01 40 52 16 51	ihssen.nemri@ffjudo.com
PERCHERON Mélanie	06 64 10 78 70	melanie.percheron@ffjudo.com



Une filière de certification stabilisée en 2015



Filière de certification des enseignants de judo - FFJDA





Le Certificat de Qualification Professionnelle « Assistant Professeur d'Arts Martiaux »





Le Certificat de Qualification Professionnelle « Assistant Professeur d'Arts Martiaux »





Bilan du CQP

« Assistant professeur d'arts martiaux »



DIPLOMES DELIVRES AU CQP APAM DEPUIS 2011



Année	2011			2012			2013			Titres délivrés
	Examen sec	Formation par UC	VAE	Examen sec	Formation par UC	VAE	Examen sec	Formation par UC	VAE	TOTAL
Aïkido (FFAAA)	-	-	-	13	-	-	6	-	-	19
Aïkido (FFAB)	-	-	-	13	4	10	2	8	8	45
Judo-jujitsu	-	62	-	31	157	-	27	191	-	468
Karaté	-	175	3	4	311	13	4	282	8	800
Kendo	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Taekwondo	-	28	-	-	61	-	-	53	-	142
Wushu										
AEC	-	32	-	-	21	7	2	6	1	69
AMCI	-	34	-	-	32	2	-	18	3	89
AMCX	-	8	-	-	9	1	1	15	2	36
TOTAL	-	339	3	61	595	34	42	573	22	1 669














Les perspectives d'évolution du CQP APAM

La création en 2015 d'un CQP
« Moniteur d'Arts Martiaux »



rétro planning

-  1^{er} avril, Réunion rédaction de la note d'opportunité
-  11 avril : Rédaction définitive de la note d'opportunité
-  **15 mai 2014** - Passage de la note d'opportunité en renouvellement en **sous-commission CQP exceptionnelle**
-  Entre le 15 mai 2014 et le 22 mai 2014 – instruction du dossier CQP APAM avec le binôme instructeur
-  **22 mai 2014** - Passage du dossier en sous-commission CQP (règlement + fiches RNCP avec les modifications souhaitées)
-  **10 juin 2014** - Passage du dossier en CPNEF Sport (règlement + fiches RNCP avec les modifications proposées et validées en sous-commission CQP)
-  Passage des modifications de l'avenant en CMP
-  Envoi du dossier 3 mois avant la date de la CPC
-  **2 octobre** : Passage du dossier en **sous-commission CPC** (règlement + fiches RNCP)
-  **16 octobre 2014** Passage du dossier en **CPC** (règlement + fiches RNCP)
-  Envoi du dossier certifié par la branche professionnelle à la CNCP



PROPOSITIONS D'ADAPTATION

 Les pré-requis et prérogatives :

- Aménagement de l'appellation du diplôme (assistant professeur en moniteur)
- passage du 2^{ème} dan au 1^{er} dan pour l'entrée en formation (en maintenant le 2^{ème} dan requis à la certification)
- Assouplissement des prérogatives d'exercice aujourd'hui limitées à 300 h annuelles et des jours d'exercice limités selon le nombre d'adhérents des structures (+ ou – de 200 adhérents)



PROPOSITIONS D'ADAPTATION

 Le format et le contenu des formations :

- le contenu des formations délivrées (amélioration nécessaire de la qualité des formations) et ajout d'un module d'aide à la construction du dossier
- le format des formations délivrées (passant par une augmentation du temps de formation (195 h) comprise autour de 160 h),
- utilisation du e-learning
- la formation et le rôle des tuteurs
- la formation des formateurs



La formation

Le format et le contenu des formations en centre :
un contenu aménagé avec un passage à 150 h

- Kata ~~3^{ème} kata?~~ Nageno/Goshin (9h/kata)
- Judo debout et sol (15h + 15h+ 6h Prestation)
- Prépa 1^{er} Dan (3h)
- Jujitsu (9h)
- Taïso (6h)
- Handi (6h en présentiel et 6h en FOAD)
- Geiko (3h)
- Anatomie (4h+4h en FOAD)
- Péda (30h + 9h cycle)
- Environnement (14h + 6h sur Dossier + 3h arbitrage)
- Culture Judo (3h+3h en FOAD)



PROPOSITIONS D'ADAPTATION



La certification :

- Certification dans les Organismes de Formation pour toutes les personnes qui suivent la formation (pas de distinction de grade) = Ouvrir la formation en UC aux 1ers Dans tout en demandant le 2^{ème} Dan lors de l'examen.
- Aménagement de la procédure des épreuves (durée de préparation, des exercices conventionnels...)
- Gestion et prise en compte des VAE
- Nombre, répartition et compétences des différents centres nationaux




LES CHANGEMENTS avec le nouveau CQP « MAM »

 L'appellation du CQP en Moniteur Arts Martiaux (MAM)

 Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.

Intervention possible dans le milieu du tourisme (pas géré par la branche sport)

 subordination professionnelle effectuée par le responsable de la structure ou le dirigeant qui l'emploie ;



LES CHANGEMENTS



Avoir 18 ans à la certification finale et 16 ans minimum à l'entrée en formation ;



1^{er} dan minimum pour la formation en UC



justifier d'une durée minimale de 600 heures d'expérience d'activité salariée pour accéder à la VAE (contre 2 400 h)



195 heures de formation dont 150 h en centre et 40 h en situation professionnelle +5h de positionnement.




Dès validation de l'attestation de réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique,

- le préfet délivre une autorisation d'exercice au stagiaire.



LES CHANGEMENTS

 volume horaire de travail partiel de 360 heures par an (préconisation)

 ~~Pour exercer, le titulaire du CQP d'assistant professeur d'Arts Martiaux doit obtenir tous les cinq ans à compter de la date de délivrance de son diplôme,~~





Nouveaux outils du CQP APAM



Des grilles d'évaluation par UC



Livret de qualification par stagiaire



Un centre national de gestion des VAE



Un dossier d'habilitation type pour le CQP MAM



FF ju



Des Documents à fournir à la FFJDA pour le jury plénier



Pièces administratives à scanner (PSC1, 2^{ème} Dan, certificat médical....)



Fiches d'évaluation de chaque candidat



Listes des admis, admis partiels, refusés.



FF ju

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « judo jujitsu »





Historique et bilan du BPJEPS Spécialité « Judo Jujitsu »



Historique

- ✦ Janvier 2013 – Début des travaux rédaction de la note d'opportunité
- ✦ Février 2013 : Rédaction et envoi définitifs de la note d'opportunité au ministère
- ✦ **15 mars 2013** - Passage de la note d'opportunité, de l'arrêté du diplôme et des annexes en **sous-commission**
- ✦ **11 avril 2013** – Passage en CPC (Commission Paritaire Consultative)
- ✦ 26 avril 2013 – Passage en CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) – **Arrêté de création du diplôme publié le 29 Avril 2013**
- ✦ **5 Mai 2013** – Publication des annexes de l'arrêté du diplôme au Bulletin officiel (BO)
- ✦ Juin 2013 : Rédaction, validation par le Ministère et parution du livret référentiel
- ✦ **Juillet 2013** : Modifications des textes réglementaires du DEJEPS et DESJEPS (suite à la création du BPJEPS)

Septembre 2013 - Mise en œuvre des premières formations (ligues pilotes)



Ligues pilotes 2013-2014



PAYS DE LA LOIRE



AUVERGNE



FFJDA – Formation INSEP



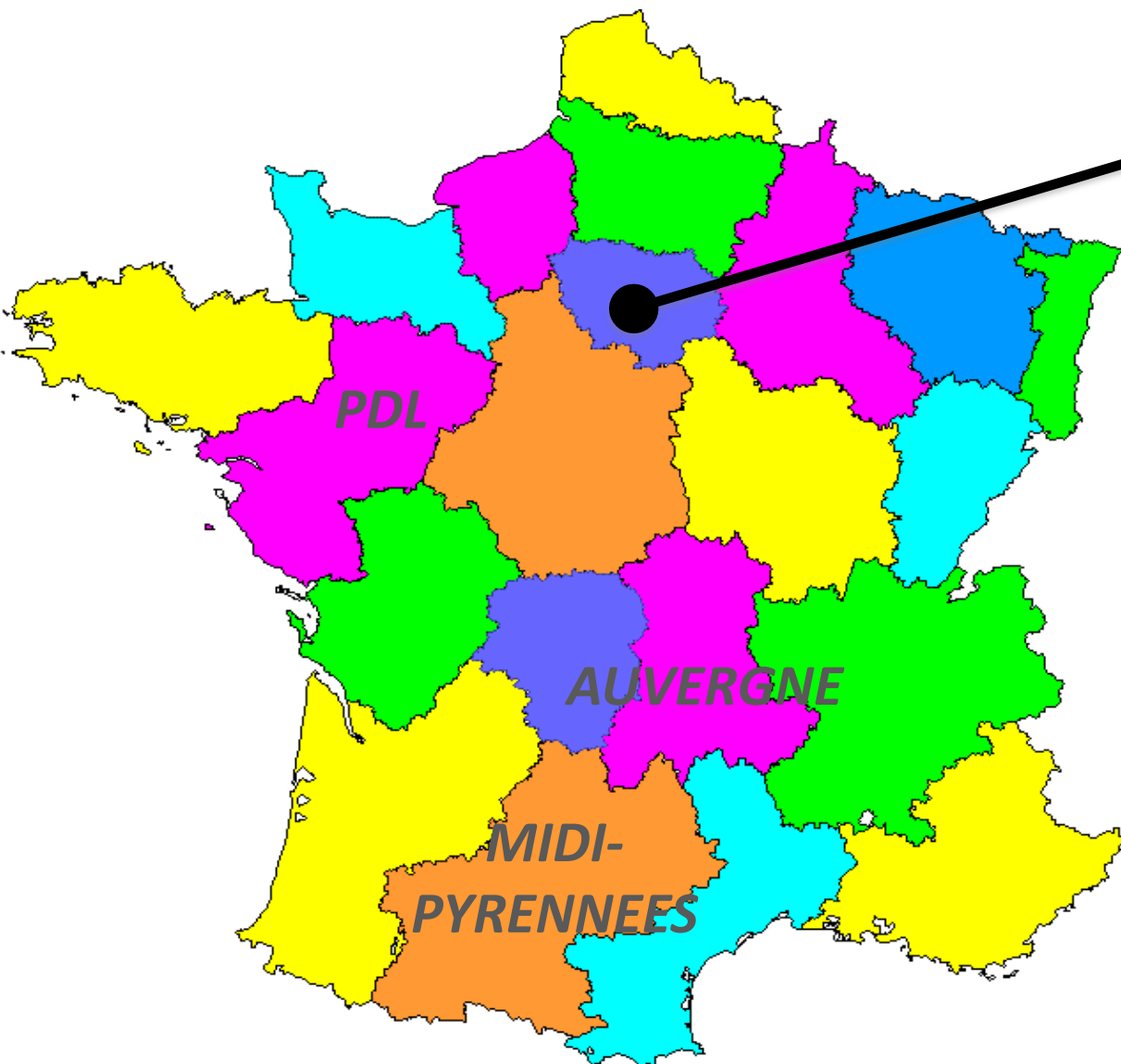
IDF (Comité IDF / CFA / CREPS CHATENAY
MALABRY)



LIGUE MIDI PYRENNEES



Formation BPJEPS – Ligues Pilotes



IDF

-  INSEP
-  Comité IDF
-  CFA
-  CREPS CHATENAY
MALABRY



Formation BPJEPS – Liges Pilotes



ORGANISME DE FORMATION	FORMAT / SPECIFICITE DE LA FORMATION	OBTENTION DE L'HABILITATION PAR LA DRJSCS	Nombre de Stagiaires
PAYS DE LA LOIRE	Sur 16 mois FOAD Weekend et Vacances Public varié	juin-13	13
COMITE IDF	Sur 20 mois Vendredi soir et Weekend Public majoritairement salarié en activité	sept-13	8
FFJDA - INSEP	Sur 20 mois Public : Sportifs de Haut Niveau	sept-13	8
AUVERGNE	Sur 12 mois Formation en semaine Public varié	juin-13	10
MIDI-PYRENEES	Sur 12 mois Formation en semaine Public varié	janv-14	13
CREPS CHATENAY MALABRY	Sur 11 mois Formation en semaine Public : Varié	sept-13	9
CFA IDF	Sur 20 mois Public majoritairement SHN (IJ) En apprentissage / Formation en semaine	oct-13	16
TOTAL			77

Formation BPJEPS – Lignes Pilotes



ORGANISME DE FORMATION	PORTEUR	PARTENARIAT
PAYS DE LA LOIRE	CREPS	LIGUE
COMITE IDF	COMITE IDF	FFJDA (salles...)
FFJDA - INSEP	FFJDA	INSEP
AUVERGNE	CO-HABILITATION ADPS - LIGUE	
MIDI-PYRENEES	LIGUE	CREPS
CREPS CHATENAY MALABRY	CREPS	FFJDA (salles...)
CFA IDF	CFA	IDF (formateurs...)

COMITE IDF – Exemple de maillage CQP/BPJEPS



BPJEPS PROMO 1 – Nov 2013 à Juin 2015

CQP – Nov 2013 à Mai 2014

BPJEPS PROMO 2 – Sept. 2014 à Juin 2015
Pour les titulaires du CQP

CQP – Nov 2014 à Mai 2015



FF ju



Les perspectives d'évolutions du BPJEPS

Spécialité « Judo Jujitsu »



Mise en œuvre d'une Plateforme nationale FFJDA de la formation et de l'enseignement en lien avec les organismes de formations des ligues



La co-habilitation des formations

- Accompagnement dans les démarches d'habilitation (dossiers, création de documents administratifs, adaptation de la formation aux problématiques locales et aux besoins en enseignants) ;
- Création, partage et recensement des outils, cours et stratégies de formation ;
- Plateforme de Formation A Distance (FOAD) : E-learning, en perpétuelle évolution (100€ / stagiaire) ;
- Documents pédagogiques FFJDA (Pack pédagogique : 179,50€) ;
- Formation des Formateurs et identification des Tuteurs ;
- Site internet à destination des Formateurs et Tuteurs ;



Plateforme nationale FFJDA de la formation et de l'enseignement en lien avec les organismes de formations des ligues

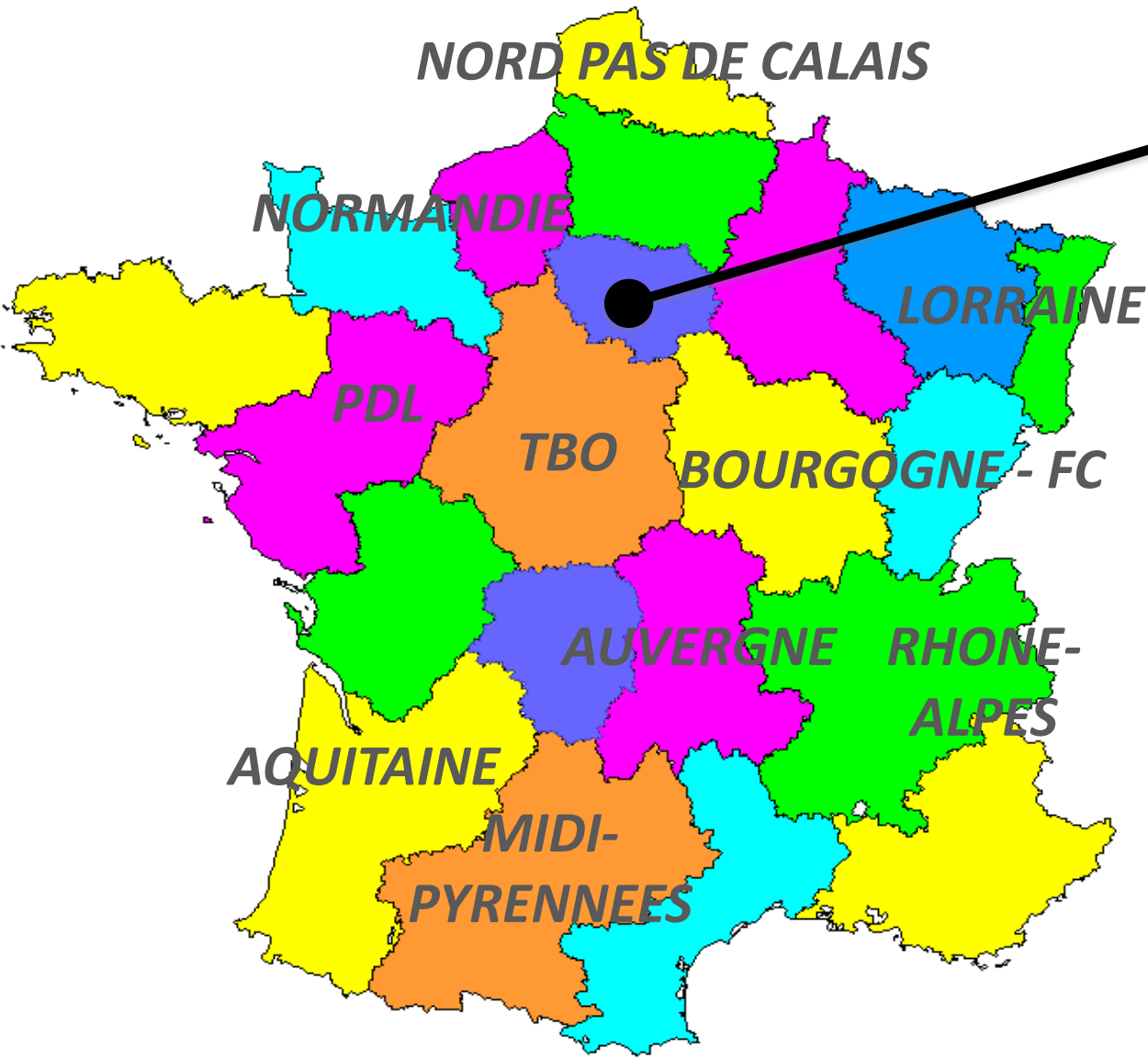


Un service en soutien des dirigeants et CT dans le domaine de la formation

- Sur des thématiques spécifiques : renseignement sur la VAE, les équivalences, emploi... ;
- Sur des nouvelles sources de financement possible (grâce au système de co-habilitation) ;
- Sur les débouchés et accompagnement vers l'emploi (en projet) ;



Formation BPJEPS – Orientations 2014/2015



IDF

-  INSEP
-  Comité IDF
-  CFA
-  CREPS CHATENAY MALABRY





Plateforme Nationale de ressources sur les formations

Centre co-habilitateur des formations sur le territoire

Accompagnement dans la construction et la mise en œuvre des actions de formation en lien avec le PAT et les directives fédérales

Création de contenus (e-learning, supports, documents administratifs)

Suivi de cohortes

**Secteur Formation
FFJDA**

**Plateforme de ressources sur l'emploi
et l'insertion professionnelle**

**les dispositifs de financement, les
emplois aidés, l'accompagnement des
publics spécifiques (SHN...)**

**Centre de
ressources VAE**





Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'éducation populaire et du sport Mention « Judo Jujitsu »





Historique et bilan du DEJEPS

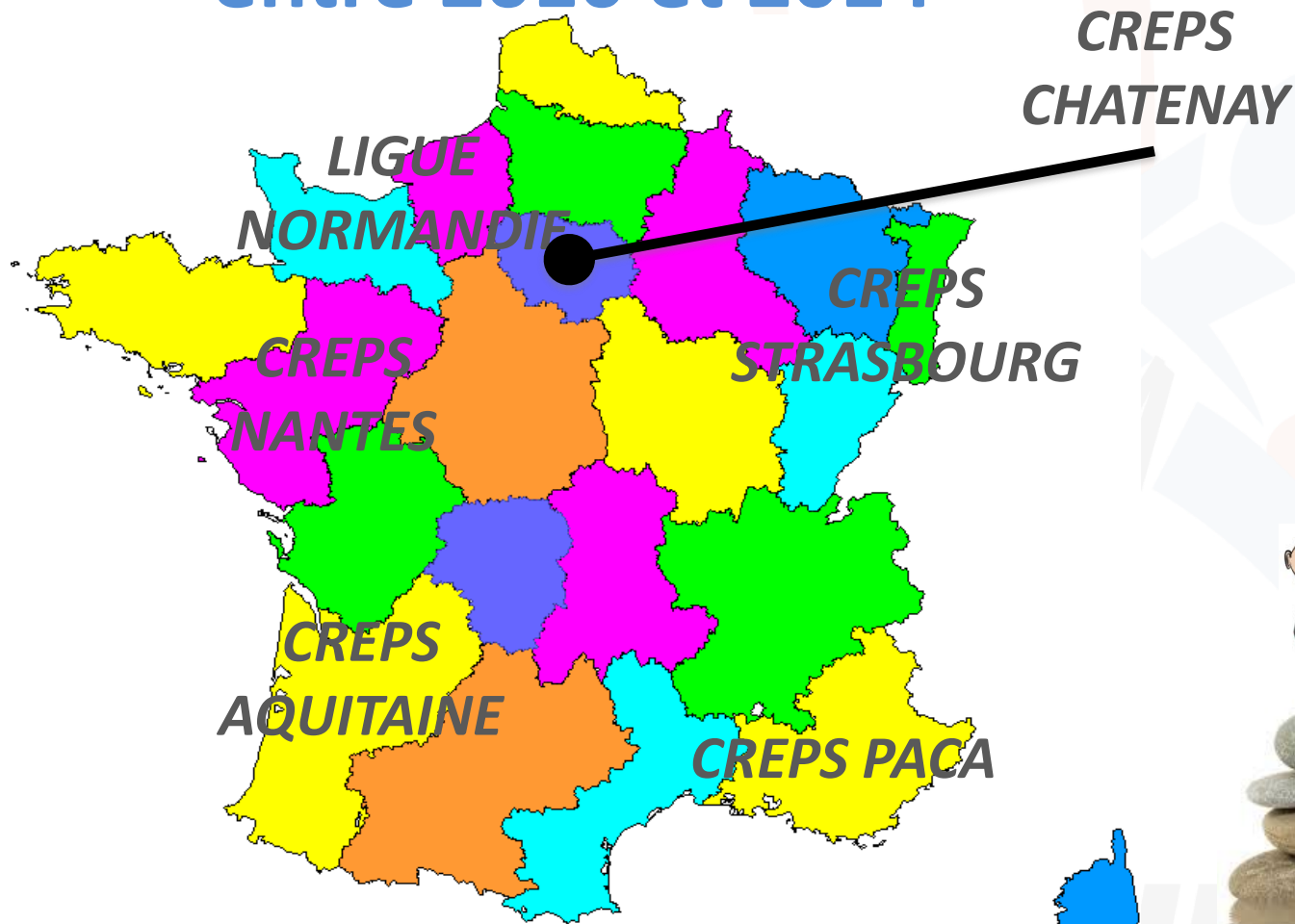
Mention « Judo Jujitsu »

De l'habilitation à la certification :
Retour sur expérience des centres de formation,
et comparaison avec les autres disciplines









Les centres de formation DEJEPS entre 2010 et 2014



Les forces de notre DEJEPS Judo

-  Grande réactivité dans la mise en place du diplôme.
-  Capacité d'autogérer et d'autoalimenter (en nombre) une formation de niveau 3.
-  Contenus et plus value remarquables dans la formation des formateurs et dans la logique de parcours (vers diplôme supérieur et en intégrant les diplômes inférieurs).
-  Qualité de sortie des certifiés lié au modèle de la nouvelle organisation des diplômes en UC (fin des impasses ou des compensations des notes...)



Le « parcours » semé d'embûches du DEJEPS



 Des difficultés mises à jour à mesure de la mise en place

- Ingénierie lourde.
- Peu d'expérience FFJDA dans le domaine des diplômes et formations en UC.
- Difficulté des mises en place multidisciplinaires.
- Peu de possibilité d'anticipation dans la formation des formateurs
- Accompagnement des financements



La limite du DEJEPS



L'idée naturelle que le BEES a fait place au DEJEPS a entraîné les effets pervers suivants :

- Modèles de formations calés sur les formations BEES.
- Inadéquation avec les autres disciplines
- Profils de candidats très hétérogènes
- Ecueils sur des attendus de certifications



Constat du DEJEPS

L'arrivée du BPJEPS vient combler le vide « professeur de Judo » et permet au DEJEPS de s'axer pleinement dans les champs professionnels qui lui sont propres.





Ce que sont les métiers du DEJEPS



Mention « Judo Jujitsu »

Professeur de Judo

**Directeur Technique de
grosse structure**

**Manager d'une équipe de
professeurs**

Entraîneur

**Formateur au sein d'une ETD et d'une ETR sur
les formations fédérales et jusqu'au niveau 4**





Les perspectives d'évolutions du DEJEPS

Mention « Judo Jujitsu »

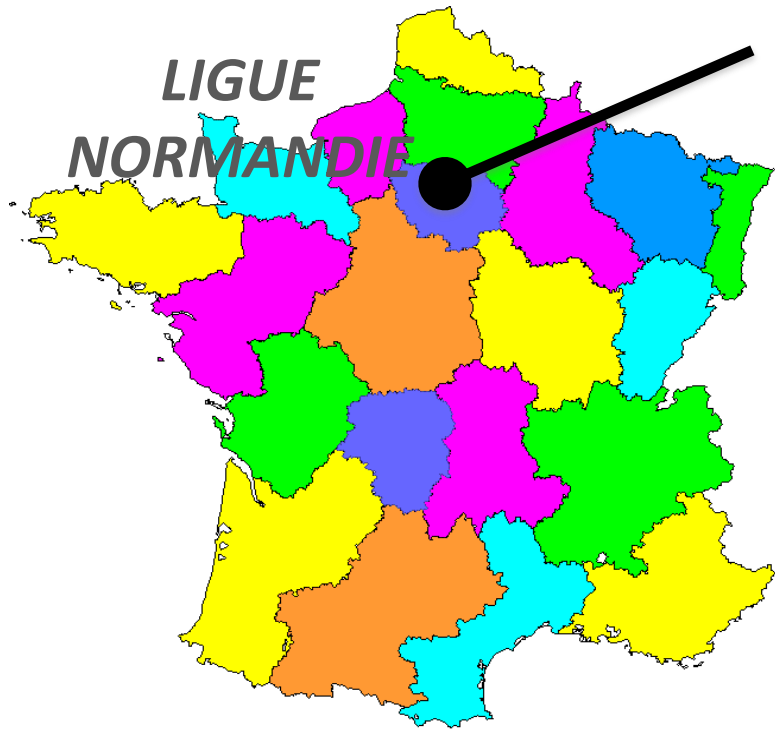




Les formation DEJEPS habilités



pour 2014 – 2015



**LIGUE
NORMANDIE**


**CREPS
CHATENAY**


Les centres de formation ont réorienté leur offre vers des besoins plus urgents, plus locaux, plus adaptés : BPJEPS




Objectifs pour la pérennité du diplôme et de la filière



 30 à 40 nouveaux diplômés du DEJEPS par an sur le territoire (2 par ligue).

 L'étude menée sur le maillage territorial fait apparaître la nécessité de pouvoir proposer un 3^{ème} centre de formation d'ici la fin de l'olympiade.

 Temps estimé pour la mise en place d'une formation adaptée, durable, efficace...2 à 3 ans.





Le Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse de l'éducation populaire et du sport Mention « Judo Jujitsu »





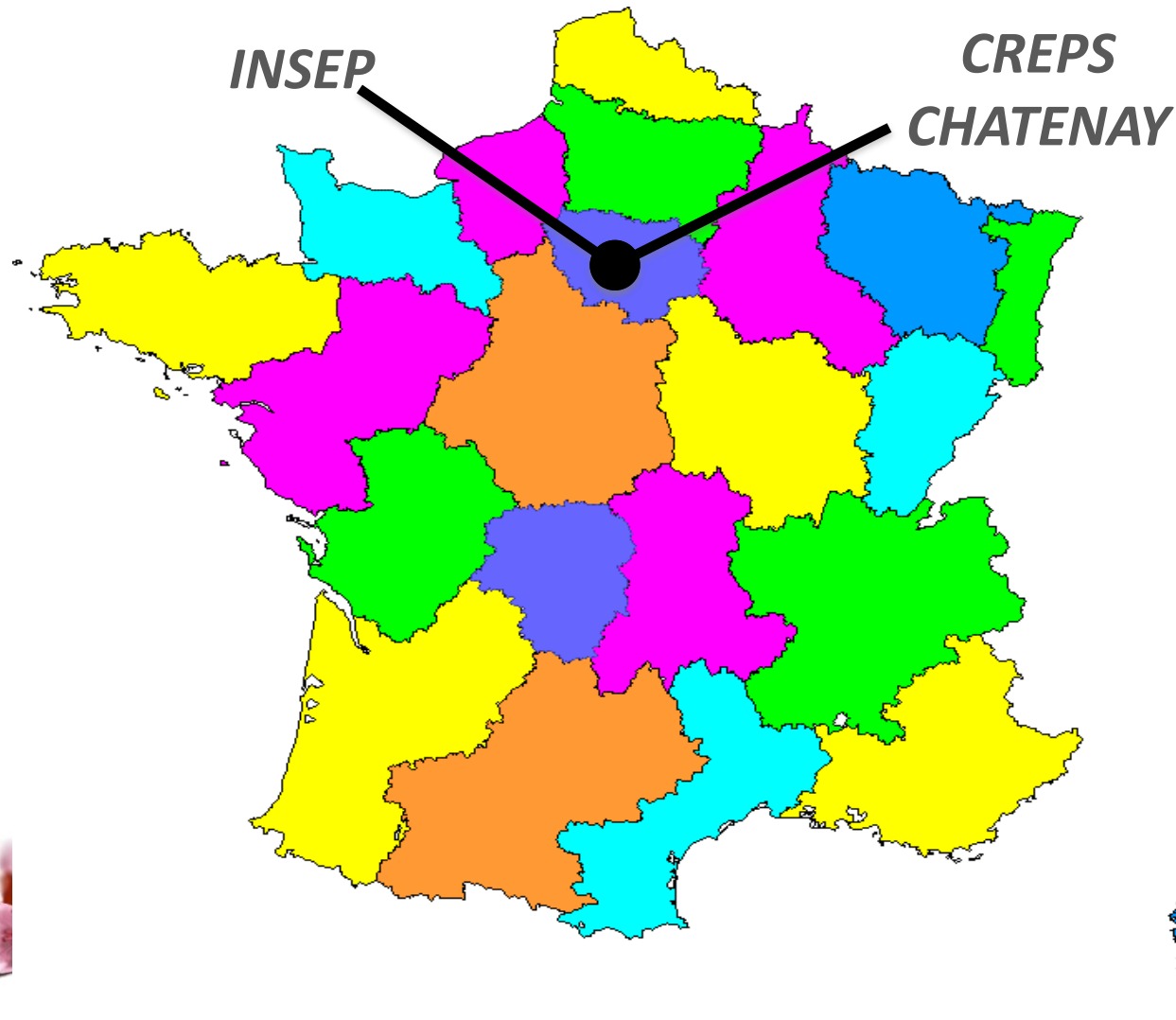
Historique et bilan du DESJEPS

Mention « Judo Jujitsu »





Les formation DESJEPS habilités





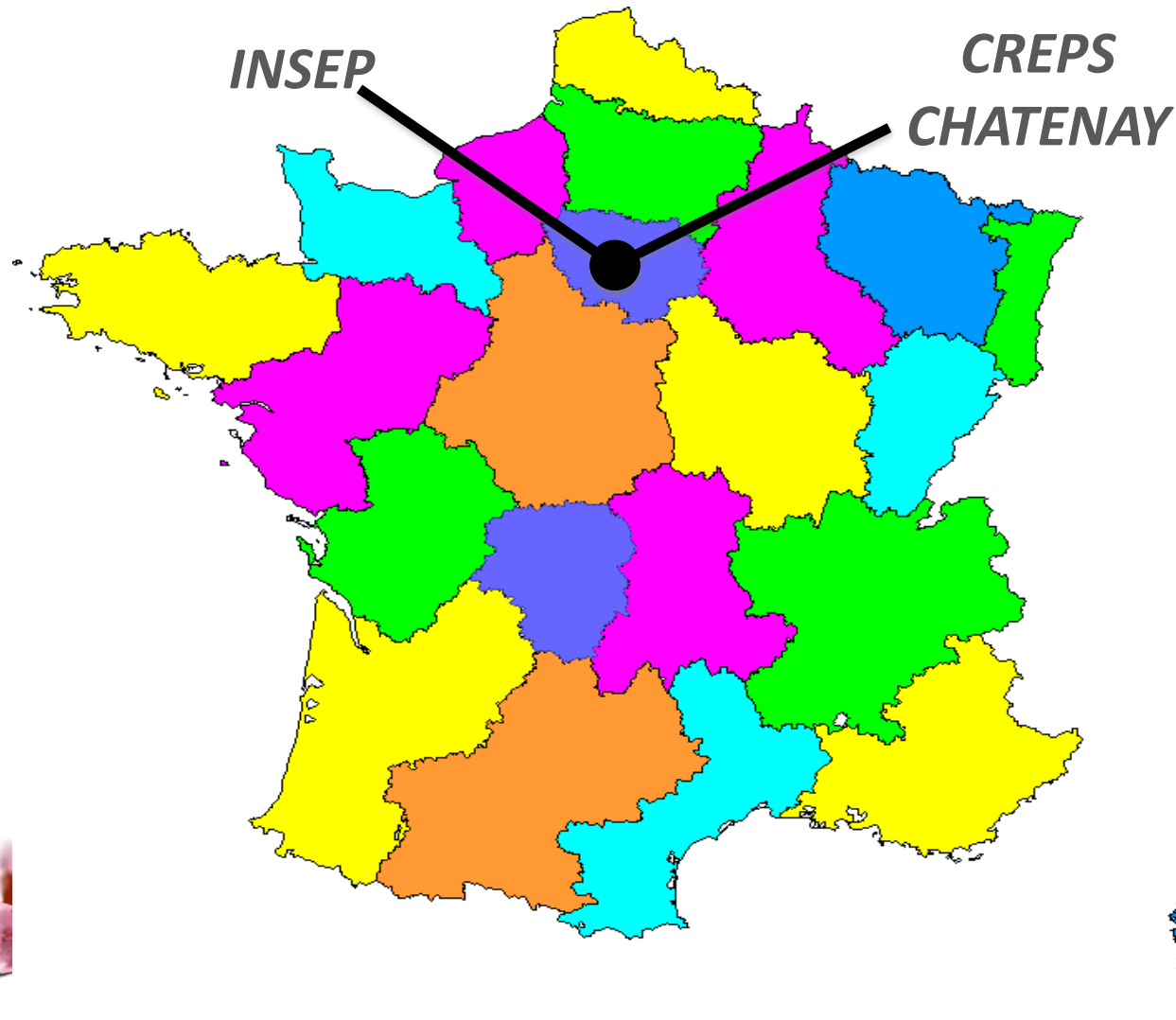
Les perspectives d'évolutions du DESJEPS

Mention « Judo Jujitsu »





Les formation DESJEPS habilités





Bilan Filière de certification



Réflexions et démarches à réaliser



- Articulation des qualifications fédérales avec la filière professionnelle (logique de parcours);
- Plan d'Action Territorial (PAT), étude des attentes des clubs et mise en relation avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), des établissements publics (CREPS...);
- Identification des acteurs de la mise en œuvre de la formation (porteurs, formateurs, organe de gestion administrative entre échelon national et territorial...)
- Construction du ruban pédagogique et du format de la formation (semaine / ou weekend et vacances / public particulier ...)



Questions / Echanges

